

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020  
Séance du 28 septembre 2020

**Modification du point n°3 de la délibération n°9 du CM du 10 juillet 2020 - élection des représentants dans la commission Ad'Hoc MAPA**

- 9 Modification de la délibération n°7 du 10 juillet 2020 - composition des commissions « Education, sport, loisirs » et « Culture et patrimoine historique »**

**Modification de la délibération n°13 du 11 juillet 2020 - désignation des représentants au Comité SE60**

**Etaient présents les membres inscrits au tableau :**

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

**Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :**

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. LUCAS

M. NACHITE

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- **Date de la convocation : 06/10/2020**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

## **I. Modification de la composition de la Commission Ad' Hoc MAPA**

Lors du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, la délibération n°9 relative à l'élection des représentants dans les différentes instances et commissions relatives aux Ressources Humaines et aux finances a été votée.

Dans la commission Ad'Hoc MAPA ont été désignés les membres suivants :

### Membres titulaires :

Jean-Claude CABARET  
Mohamed AÏT MESSAOUD  
Emmanuel PERRIN  
Sophie LEHNER  
Caroline JACQUEMART

### Membres suppléants :

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI  
Ahmet BULUT  
Bérénice TALL  
Döndü ALKAYA  
Hicham BOULHAMANE

# maintenant !

A la demande de monsieur le Maire, et par arrêté, monsieur Jean-Claude CABARET prendra la présidence de cette commission Ad Hoc. Il convient donc de remplacer monsieur Jean-Claude CABARET par madame Fabienne LAMBRE, d'approuver la nouvelle composition et de modifier la délibération n° 9 du 10 juillet 2020:

Membres titulaires :

Fabienne LAMBRE  
Mohamed AÏT MESSAOUD  
Emmanuel PERRIN  
Sophie LEHNER  
Caroline JACQUEMART

Membres suppléants :

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI  
Ahmet BULUT  
Bérénice TALL  
Döndü ALKAYA  
Hicham BOULHAMANE

## II. Modification de la composition de la Commission communale « Culture et Patrimoine historique »

Par délibération n°7 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres qui composent la commission communale « Culture et patrimoine historique » :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Yesim SAVAS  
Mohamed AÏT MESSAOUD  
Babacar N'DIAYE  
Mohammed EL OUSTI  
Fabrice MARTIN  
Anne-Gaëlle PEREZ

Pour la liste « Génération Creil » :

Caroline JACQUEMART  
Johann LUCAS

Pour la liste « Changeons l'avenir de Creil ! » :

Michaël CERTAIN

Il vous est demandé de modifier la composition de cette commission en remplaçant monsieur Mohammed EL OUSTI par madame Jessica ELONGUERT, et de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020.

## III. Modification de la composition de la Commission communale « Education, sport, loisirs »

Par délibération n°7 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les membres qui composent la commission communale « Education, sport et loisirs » :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Abdoulaye DEME  
Najat MOUSSATEN  
Bérénice TALL  
Mariline DUHIN  
Mohammed EL OUSTI  
Karim BOUKHACHBA

Pour la liste « Génération Creil » :

Noureddine NACHITE  
Amadou KA

Pour la liste « Changeons l'avenir de Creil ! » :

Sylvie DUCHATELLE

Il vous est demandé de modifier la composition de cette commission en remplaçant madame Bérénice TALL par madame Catherine MEUNIER, et de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020.

# maintenant !

## IV. Modification des représentants au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60)

Par délibération n°13 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal à désigner 5 représentants du conseil municipal appelés à siéger au Comité du Syndicat d'Énergie de l'Oise :

Membres titulaires :

Emmanuel PERRIN  
Jean-Claude CABARET  
Babacar N'DIAYE  
Karim BOUKHACHBA  
Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants

Thierry BROCHOT  
Mohammed EL OUSTI  
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI  
Abdoulaye DEME  
Cédric LEMAIRE

Or, les statuts du SE60, prévoit que pour Creil, seuls 4 membres suppléants et 4 membres titulaires doivent être désignés. Il convient donc de modifier cette représentation et la délibération n°13 du 10 juillet 2020.

Il vous est proposé :

Membres titulaires :

Emmanuel PERRIN  
Jean-Claude CABARET  
Babacar N'DIAYE  
Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants

Thierry BROCHOT  
Mohammed EL OUSTI  
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI  
Cédric LEMAIRE

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1414-2,  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu les délibérations du conseil municipal n°7, 9 et 13 en date du 10 juillet 2020,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 septembre 2020,  
Considérant que monsieur le Maire, souhaite être remplacé dans ses fonctions de président de la commission MAPA par monsieur CABARET, il convient de remplacer ce dernier par madame LAMBRE,  
Considérant que dans la commission communale « Culture et patrimoine historique », il y a convenu de remplacer monsieur Mohammed EL OUSTI par madame Jessica ELONGUERT,  
Considérant que dans la commission communale « Education, sport, loisirs », il y a convenu de remplacer madame Bérénice TALL par Catherine MEUNIER,  
Considérant qu'il convient de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants appelés à siéger au comité du SE60  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de modifier le 3° de la délibération n°9 du 10 juillet 2020, comme suit :  
de désigner :

**Membres titulaires :**

Fabienne LAMBRE  
Mohamed AÏT MESSAOUD  
Emmanuel PERRIN  
Sophie LEHNER  
Caroline JACQUEMART

**Membres suppléants :**

Belkassoum Hakim ZAHRAOUI  
Ahmet BULUT  
Bérénice TALL  
Döndü ALKAYA  
Hicham BOULHAMANE  
appelés à siéger au sein de la commission Ad Hoc MAPA.

**Article 2** : de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020 comme suit :

**Commission « Culture et Patrimoine Historique »**

**Membres** : Yesim SAVAS - Mohamed AÏT MESSAOUD - Babacar N'DIAYE - Jessica ELONGUERT - Fabrice MARTIN - Anne-Gaëlle PEREZ - Caroline JACQUEMART - Johann LUCAS - Michaël SERTAIN.

**Article 3** : de modifier la délibération n°7 du 10 juillet 2020 comme suit :

**Commission « Education, sport et loisirs »**

**Membres** : Abdoulaye DEME - Najat MOUSSATEN - Catherine MEUNIER - Mariline DUHIN - Mohammed EL OUSTI - Karim BOUKHACHBA - Nouredine NACHITE - Amadou KA - Sylvie DUCHATELLE.

**Article 4** : de modifier la délibération n°13 du 10 juillet 2020 comme suit :

de désigner :

**Membres titulaires :**

Emmanuel PERRIN

# maintenant !

Jean-Claude CABARET  
Babacar N'DIAYE  
Mohamed AÏT MESSAOUD

Membres suppléants :

Thierry BROCHOT  
Mohammed EL OUASTI  
Belkassoum Hakim ZAHRAOUI  
Cédric LEMAIRE

appelés à siéger au sein du comité du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléréports citoyens accessible par le biais du site [www.telereports.fr](http://www.telereports.fr).

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le **15 OCT. 2020**  
et publication ou notification le **15 OCT. 2020**  
affiché le **13 OCT. 2020**  
CREIL, le **15 OCT. 2020**

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Le 12/10/2020, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'Évaluation des Activités Professionnelles (CEAP) relative à son dossier de candidature pour le poste de [Poste].

M. [Nom] a été informé de la décision de la Commission de l'Évaluation des Activités Professionnelles (CEAP) relative à son dossier de candidature pour le poste de [Poste].

M. [Nom] a été informé de la décision de la Commission de l'Évaluation des Activités Professionnelles (CEAP) relative à son dossier de candidature pour le poste de [Poste].